

PHILOSOPHIE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION



Cette Association d'Églises Baptistes Évangéliques au Québec appartient à Dieu. Il est donc le possesseur absolu de ses Églises, de leurs moyens d'action, de leurs propriétés et de toutes leurs ressources matérielles.

Dieu nous donne la grâce et la capacité d'acquérir une certaine richesse pour être à son service, desservir ses Églises et servir le monde. Tout en reconnaissant le mérite de certaines méthodes, de certaines personnes ou de certains efforts dans la collecte de fonds, nous devons toujours demeurer reconnaissants envers Dieu qui bénit notre travail, et lui donner gloire. C'est lui qui donne, et c'est lui qui reprend.

Une des façons par lesquelles, nous pouvons discerner la volonté de Dieu, concernant la continuation de notre ministère, est par le soutien financier que Dieu donne ou ne donne pas à travers son peuple.

Nous reconnaissons que Dieu demande à ses serviteurs d'être sages et fidèles dans l'administration de ses ministères et de ses biens. C'est pourquoi nous nous engageons à suivre les principes bibliques et les plus hauts critères administratifs dans nos activités. L'intégrité financière de notre Association chrétienne doit être au-dessus de tout soupçon, soit dans la réalité, soit en apparence.

Pour assurer le respect du principe numéro 4, l'Association s'est donné la structure suivante :

- a) Un Conseil de l'Association responsable de la direction de la surveillance générale du ministère de l'Association. Ce Conseil est composé de membres élus au congrès annuel, assisté des présidents de moyens d'action ou de leurs représentants, du directeur de SEMBEQ et du secrétaire régional de l'Association.
- b) Un comité de consultation et de vérification nommé par le Conseil pour surveiller les opérations financières de l'Association et de ses moyens d'action. La majorité de ses membres ne sont pas du personnel de l'organisation.
- c) Un(e) comptable qualifié(e), un secrétaire exécutif, jouant le rôle de trésorier.
- d) Des rapports mensuels sont produits, et l'assemblée annuelle approuve le budget et le rapport financier présentés par le Conseil.

De plus, les principes suivants seront suivis :

- a) Une approche prudente sera toujours favorisée pour éviter les conflits d'intérêts.

b) Les fonds désignés seront utilisés selon le but pour lequel ils ont été reçus.

c) L'Écriture dit : « Contentez-vous de ce que vous avez » et : « ne devez rien à personne ». Par conséquent, nous exercerons nos ministères sans déficit et sans dette que nous ne pouvons pas rembourser aisément. Nous ne devons pas, par exemple, emprunter pour « l'épicerie » (le compte courant). Si nous empruntons pour des biens immobiliers, nous nous efforcerons de rembourser dans les plus brefs délais.

d) Nous encouragerons les membres de nos Églises à soutenir prioritairement leur Église locale, avant leur Association, tout en leur faisant confiance et en les respectant dans leur liberté reçue de Dieu de donner à qui ils désirent.

e) Autant que possible, nous paierons les factures en dedans de 30 jours, évitant ainsi de payer des intérêts pour comptes en retard, et en n'abusant pas des délais de grâce consentis par les créanciers.

f) Nous ne chercherons pas à collecter plus de fonds que nous en avons besoin.

g) Nous ne dépasserons pas les budgets sans l'autorisation des autorités responsables.

CONCLUSION

Nous désirons honorer la confiance de Dieu et celle de nos Églises membres. Nous désirons également être irréprochables devant la société et faire honorer en tout l'Évangile de notre Seigneur Jésus à qui nous appartenons.

Révisé le 30-4-1996